

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de janvier 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 11 janvier 2016 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Guy Laperrière, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 01-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De la Ville de Shawinigan, une copie de résolution qui a été transmise à la Commission municipale du Québec concernant une demande de médiation afin de régler le dossier des services supralocaux de la ville avec les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Paulin, Grandes Piles, Saint-Tite et Hérouxville.

De la Municipalité d'Hérouxville, une copie de résolution concernant leur désaccord face au désir de la Ville de Shawinigan d'obtenir l'aide de la Commission municipale du Québec à titre de médiateur dans le dossier des services supralocaux.

TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Rés. 02-16

DÉPÔT DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout...) pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

SUITE ITEM

« RÉS. 02-16/TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Boniface demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10,000.00 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rés. 03-16

AUTORISATION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise la Directrice des Loisirs, madame Céline Lemay à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des subventions concernant certaines activités et travaux reliés aux secteurs communautaire, culturel et de loisir pour l'année 2016 et autorise également le Directeur général, monsieur Jacques Caron à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CENTRE ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET (CACI)

Rés. 04-16

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de 300.00 \$ au Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) soit 250.00 \$ pour le soutien à l'organisme et 50.00 \$ pour l'achat de produits ménagers pour les ordinateurs.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Rés. 05-16

MÉDIATION DOSSIER SERVICES SUPRALOCAUX SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE, le 20 octobre dernier la Ville de Shawinigan a présenté aux municipalités avoisinantes une étude réalisée par la firme Raymond, Chabot Grant Thornton sur le coût de revient du service de loisirs, culture et vie communautaire de Shawinigan pour les non-résidents de ladite ville;

CONSIDÉRANT QUE, les conclusions de cette étude ne tiennent pas compte de l'environnement socio-économique ainsi que de toutes les retombées économiques résultant de l'achalandage des populations voisines à Shawinigan;

SUITE ITEM « RÉS. 05-16/COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MÉDIATION »

CONSIDÉRANT QUE, le Conseil municipal est en désaccord avec l'estimation des coûts établis dans l'étude visant les services obtenus à la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE, la Ville de Shawinigan a soumis à la Commission municipale du Québec une demande de médiation afin de résoudre un différend sur le caractère supralocal de ses équipements, infrastructures, services et activités;

CONSIDÉRANT QUE, le Conseil municipal est d'avis qu'il serait difficile d'entamer des discussions sur la base de l'étude effectuée par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Boniface, refuse de participer à la médiation qui s'inscrit dans le cadre des articles 23.1 et suivants de la *Loi sur la Commission municipale du Québec* demandée par la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ÉTUDE D'ÉVALUATION DES COÛTS DU DÉNEIGEMENT

Rés. 06-16

MANDAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal mandate la Firme Techni-Consultant pour effectuer une étude permettant d'établir les coûts ainsi que les avantages et les inconvénients de réaliser les opérations de déneigement exécutées à l'interne ou à l'externe (contrat) pour un montant forfaitaire de 4,950.00 \$ + taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DÉNEIGEMENT DES RUES

Rés. 07-16

AUTORISATION - DEMANDE DE SOUMISSIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics, monsieur Daniel Boivin à demander des soumissions concernant le déneigement des rues sur le territoire de la municipalité pour une période d'un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans ou cinq (5) ans.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CHARIOTS TABLES RONDES

Rés. 08-16

AUTORISATION - ACHAT

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise l'achat de six (6) chariots pour les tables rondes de Soudure mobile Marc-André Charette pour un montant de 345.00 \$/chacun + taxes afin de faciliter leur déplacement lors des activités.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

HÔTEL DE VILLE

Rés. 09-16

INSTALLATION PANNEAUX « INTERDICTION DE STATIONNER »

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise l'installation de panneaux « INTERDICTION DE STATIONNER » face à l'Hôtel de Ville pour une période de quinze (15) minutes maximum.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

INTERVENANTS PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Rés. 10-16

AUTORISATION - SINGATURE ENTENTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise la signature de l'entente concernant les conditions de travail avec les intervenants du service des pinces de désincarcération de la municipalité et autorise également le Maire, monsieur Claude Caron et le Directeur général, monsieur Jacques Caron à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE MASKINONGÉ

Rés. 11-16

FERMETURE DE DOSSIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise le greffier de la Cour municipale régionale de Maskinongé à fermer le dossier dans lequel un jugement a été ou sera rendu en faveur de la municipalité, à l'encontre d'un défendeur décédé postérieurement au jugement, et ce, sur preuve de décès satisfaisante obtenue par ledit greffier soit la cause no 06-00086-0, numéro de référence 801671108 pour un solde de 900.00 \$.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

• ORGANISMES

Rés. 12-16

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de :

- 300.00 \$ à l'organisation du Festival MAHG de Saint-Boniface pour les aider à défrayer les coûts reliés à cet événement qui se tiendra la fin de semaine du 13 et 14 février 2016 à l'aréna de Saint-Boniface.
- 240.00\$ pour les six (6) joueurs inscrits à la ligue de hockey «10-17 ans en action » représentant un montant de 40.00 \$/chacun pour le hockey récréatif du dimanche matin.

SUITE ITEM «RÉS. 12-16/ORGANISMES - AIDE FINANCIÈRE »

2,120.00 \$ à l'ensemble des Regroupements des Scouts soit le 15e Groupe pour les seize (16) camps à venir, incluant l'activité porte ouverte du terrain Carcajou du 12 février 2016.

- 2,000.00 \$ au 15e Groupe Scout de Saint-boniface pour les cinquante (50) jeunes inscrits pour l'année 2015-2016, soit 40.00 \$/par jeune.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

• COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE

Rés. 13-16

LOCAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Boniface favorise le maintien des enfants du primaire dans leur milieu, c'est-à-dire à Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire agir à la hauteur de ses moyens financiers et dans le respect de son champs de juridiction;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan triennal de répartition de la Commission scolaire de l'Énergie, la capacité d'accueil de l'école Sainte-Marie est établie à 408 élèves;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'élèves pour les trois (3) prochaines années est réparti comme suit :

455 pour l'année 2016-2017

491 pour l'année 2017-2018

506 pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de l'Énergie a présenté au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) une demande d'agrandissement de l'école Sainte-Marie et que nous sommes en attente de réponse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que la Municipalité de Saint-Boniface rende disponible à la Commission scolaire de l'Énergie, trois (3) locaux supplémentaires en ajout aux deux (2) locaux déjà loués par celle-ci pour favoriser le maintien de l'enseignement des enfants à Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 14-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT